



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		B. CHALLIER	WIERYSZKOW	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		M. LANGLOIS
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		E. HUGOU	HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M. SCHILLINGER			14	5	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 05

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-03

OBJET :

**CONSTAT DE DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE
PARCELLES DE TERRAINS SITUÉES EN PÉRIPHÉRIE DU SITE DE L'ANCIENNE
PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le maire expose les éléments suivants à l'attention des conseillers municipaux :

La Faisant suite à la démolition de l'ancienne piscine municipale la Commune a lancé la réalisation de l'Espace Santé de Saint Julien, formé par l'implantation au sein d'un même site, de la Maison Communale de Santé et de différents autres bâtiments destinés à la santé.

Des parcelles de terrain ont été cédées permettant la réalisation des structures privées que sont le futur bâtiment de cabinet dentaire ainsi que la nouvelle pharmacie, qui vont tous deux entrés en service fin 2026 – début 2027.

Dans la même cohérence, la commune a délibéré en juin dernier pour se prononcer favorablement pour le projet de cession d'une parcelle de terrain en périphérie sud-ouest de la Maison de santé afin de

permettre la réalisation d'un centre de kinésithérapie-balnéothérapie qui viendra renforcer l'offre de santé présente au sein de l'Espace Santé de Saint Julien.

Dans le cadre de cette opération, la destination des espaces en question ainsi que des espaces périphériques a été profondément modifiée.

L'ensemble de ces espaces n'étant plus affecté ni à l'usage direct du public ni à un service public au sens de la loi, la Commune souhaite procéder à sa désaffectation du domaine public et à son intégration au domaine privé communal.

La présente délibération a donc pour objet, de constater la pleine désaffectation de toute activité publique de l'ensemble des installations et équipements présents sur les parcelles de terrain identifiées en annexe à la présente, et assises sur les parcelles AY 19 et AY463 chacune pour partie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de constater par la présente délibération la pleine désaffectation de toute activité publique de l'ensemble des installations présentes sur les parcelles de terrain précisément identifiées en annexe, de prononcer son déclassement du domaine public et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en conséquence tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire rapporté ci-dessus,
- **CONSTATE** la pleine désaffectation de toute activité publique de l'ensemble des espaces de terrain situés quartier Saint Pierre, en périphérie de l'ancienne piscine municipale, dument identifiés en annexe de la présente délibération,
- **DÉCIDE** en conséquence le déclassement du domaine public de l'ensemble desdits espaces
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions

LE VOTE EST :

Adoption à la majorité :

POUR : 16

ABSTENTION : 3 (*M. Cyrille Hours, Mme Marilyne Langlois, M. Alexys Hours*)

CONTRE : 0

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO

Annexe à la délibération n° 2026-10-02-03 du 02-10-2026
désaffectation du domaine public et déclassement de t

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20261002-2026100203-DE



Parcelles de terrain
désaffectées et déclassées du
domaine public